CONDITIONS.

L'ABEILLE paraît [illegible] mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera pris à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. LEURS DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
25 Novembre	13 Octobre
5 Février	28 Décembre
20 Avril	13 Mars
5 Juillet	28 Mai
20 Septembre	13 Août

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre	28 Octobre
20 Février	13 Janvier
5 Mai	28 Mars
20 Juillet	13 Juin
5 Octobre	28 Août

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre	13 Novembre
5 Mars	28 Janvier
20 Mai	13 Avril
5 Août	28 Juin
20 Octobre	13 Décembre

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier	28 Novembre
20 Mars	13 Février
5 Juin	28 Avril
20 Août	13 Juillet
5 Novembre	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier	13 Décembre
5 Avril	28 Février
20 Juin	13 Mai
5 Septembre	28 Juillet
20 Novembre	13 Octobre

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

A FRETER.

Le brick de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

22 mars J. OGDEN & CO.

PIANOS FORTES DE LONDRES.

RECU par le Queen Adelaide, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

3 pianos à buffet de la fabrique de Wornum, en bois de Rose et à glaces, d'une qualité très supérieure, à 6 1-2 octaves.
1 do. do. en beau bois d'Acajou à glaces.
3 do. carrés de la fabrique de Tomkinson, à 6 1-2 octaves, sommiers prolongés, en fer, d'une qualité de son remarquable.
2 piccolos de Robert Wornum. Tous ces instrumens sont garantis par

E. JOHNS & CO,
2 mai rue de Chartres, No. 113.

$20 DE RECOMPENSE.

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geole, la mulâtresse nommée **ELLEN** ou **ELLENA**, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,
3 mai—15 rue Conti, No. 13.

Vin de Côte, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
150 barriques vin rouge,
200 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
100 demi douz. do do,
100 caisses vermicelle,
230 paniers bouteilles vides,
15 balles bouchon de 30,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT,
1 mai No. 11, rue St. Louis.

AU magasin de **CHARLES MONROSE**, rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, b[...]; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier goût, &c. 26 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer, Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Surveyrow; Filières & coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spear et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, ossotis, Loquets de toutes qualités; Tonoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passe-partout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières. Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieures; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Bowles, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucilles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, complets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses préparée en huile en barils et en boucauds, colle-forte américaine brais, goudron et résine.

16 av F. PASCAL.

VINS—100 paniers vin de Champagne; 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 3 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse, Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre [...]; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril rue Royale, No. 254.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, [...], chaises de tout genre.—Les personnes qui désireraient acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à [...].

GEO. WITNEY,
23 mars Rue de la Douane, No. 21.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpents de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Goula, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpens susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisés en dix appartemens, dont l'un contient [...]; six cabanes à nègres, [...] avec cheminées en briques, [...], couverts en bardeaux et peinturées; la sucrerie se compose d'un moulin de 46 pieds sur [...] large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à grue; la sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. **VINGT ESCLAVES** de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.
Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier
Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henry, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.
Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, [...]quetier et entendu à la machine à vapeur.
Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Gould, de 26 ans bûquetier, bonne pioche et hâche.
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
Hy Copper, de 27 ans, charretier, et do do do.
Williams, de 24 ans, do. do, do, do.
Samuel, de 27 ans, do do. do.
Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do.do.do.
Davis, de 18 ans, piocheur, bûcheron et bonne pelle.
Jerry, de 20 ans, do. do. do,
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elise Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de [...] à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles COUDERT, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse, L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre,	do.	40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toulout*, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 220.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans:

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'œufs est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Saisy, do de macassar do Rowland, do d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, do à la graisse d'ours, do de macassar, do des Francs, phyotrix de Gueland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crême de limaçons; crême de Perse, qualité supérieure; do de concombres; poudre très fraiche; fécule, ou poudre de patates; crême de rose; blanc de perle; rouge surfin, en pots, en feuilles ou au vinaigre; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau; la célèbre crême de savon d'amandes amères, de Demarson, toujours fraîche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche: Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes, do de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger do de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrice, de d'Ispahan, do des Carmes, do des Alpes, do des Ménagères Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille, à la livre ou à l'once, pour faire les glaces; fabrique de moutarde créole et autres; vinaigre de l'Estragon, &c. [4 mai] L. EVEN.

AVENDRE au bassin, par les soussignés, briques à feu de Pensacola, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon, sables blanc, coquilles, brai et goudron.

28 mars GUENNARD & ALPUENTE

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu Arnaud Magnon et de sa veuve, les propriétés foncières et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1°. **UN TERRAIN** situé rue Royale, sur le côté nord-ouest, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant mesure française 30 pieds 2 pouces de face, sur 121 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Jeanne Duval, ci-devant de Jean Grouax, et de l'autre côté par celle de Charlotte Alègre.

2°. **UN TERRAIN** situé aussi rue Royale, sur le côté sud-est, entre les mêmes rues de St. Philippe et Ursulines, ayant mesure française 35 pieds de face, sur 88 pieds 9 pouces de profondeur, borné du côté de la rue des Ursulines par le terrain d'encoignure, et de l'autre côté par la propriété de Pélagie Forcelles, négresse libre; avec la maison en briques, une cuisine à étage en briques, et autres dépendances.

3°. **UN TERRAIN** attenant au précédent et formant encoignure aux rues Royale et des Ursulines, ayant mesure française 28 pieds de face à la première, et 82 pieds 9 pouces de profondeur, faisant face à la seconde, avec la maison briquetée entre poteaux et couverte en tuiles, la cuisine à étage en briques, et autres dépendances.

4°. **UN TERRAIN**, situé rue des Ursulines, entre les rues Royale et Condé, ayant mesure française 37 pieds 3 pouces de face sur 61 pieds de profondeur, borné d'un côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par le terrain suivant, avec une maison à étage, en briques, une cuisine en briques et autres dépendances; et avec le droit de mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la suivante.

5°. **UN TERRAIN** attenant au précédent, et ayant mesure française 60 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines sur 150 pieds 6 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une belle maison en briques à étage, cuisine en briques et autres dépendances.

6°. **UN TERRAIN** attenant au précédent, et borné de l'autre côté par une propriété des Dames Religieuses Ursulines; le dit terrain ayant mesure française 35 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 90 pieds de profondeur. On ne vend aucune des bâtisses existant sur ce terrain.

Toutes ces propriétés [illegible] d'après un plan dressé par M. Allou D'Hémécourt, [illegible], lequel plan est exposé à la Bourse, [illegible] en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, par renvoi.

ESCLAVES, savoir:

1. **SANON**, mulâtre [illegible], âgé de 30 ans, un peu cordonnier et manœuvre.
2. **MARIE**, [illegible] âgée de 50 à 60 ans, domestique de ma[illegible]
3. **ANDRE**, [illegible] de Marie, âgé de 21 ans, manœuvre.
4. **JEAN-**[illegible], âgé de 12 ans, maladif.
5. **ANTO**[illegible] créole, âgé de 20 ans, manœuvre.
6. **THE**[illegible], âgée de 27 ans, sourde et muette [illegible]
7. **ADE**[illegible] négresse créole, âgée de 25 ans, marronneuse [illegible] absentée plusieurs fois.
8. **JUST**[illegible] créole, âgée de 35 ans, domestique et [illegible] maladive.
9. **MARGUERITE**, négresse créole, âgée de 15 ans, boiteuse, domestique.

Conditions: un cinquième comptant, et la balance en deux termes égaux, à un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant respectivement hypothèque sur les objets vendus. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 15 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Jacob Schrager, les esclaves suivans, savoir:

GATTY, négresse âgée d'environ 28 ans; avec ses enfans nommés Moses, âgé de 6 ans, Aaron, âgé de 4 ans, et Elizabeth, âgée de 7 ans.

LIDDY, négresse âgée d'environ 27 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
13 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 24 Mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Bernard Duchamp les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Un nègre nommé André, âgé d'environ 20 ans, maçon.

Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, et sa fille nommée Lucinda, domestique, âgée d'environ 16 ans, et son fils nommé Philip, âgé de neuf ans.

Une négresse nommée Justine, âgée d'environ 25 ans, avec son enfant Joseph, âgé de 3 ans.

PROPRIETES FONCIERES:

Un Terrain, situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, dans l'ilet renfermé par les quatre rues Toulouse, Bourbon, St. Pierre et Royale, mesurant 25 pieds de face à la rue Toulouse, sur 93 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses élevées sur ledit terrain, circonstances et dépendances; le tout borné à droite par Alde. veuve Lavigne, à gauche par le sieur J. Bte. Vignié.

Huit Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, à droite du bayou St. Jean, désignés sous les Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, mesurant chacun 60 pieds de face au grand chemin sur 120 pieds de profondeur; la moitié desquels huit terrains appartient à M. Henry R. Denis, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Six Terrains situés dans le faubourg Franklin, en cette paroisse, désignés de la manière suivante sur un plan original dressé par le voyer de la ville le 14 de mai 1831, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, le 30 du même mois, savoir: sous les Nos. 1, 8, 9, 10, 17 et 18 dans l'ilet No. 5, ayant (mesure anglaise) les dimensions suivantes, savoir: le terrain No. 1 formant l'encoignure des rues Marigny et St. Jean Baptiste, mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur;—2°. le terrain No. 8 mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny sur 120 pieds de face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—3°. le terrain No. 9 mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Ovide, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 159 pieds 3 pouces de profondeur;—4°. le terrain No. 10 mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—5°. le terrain No. 17 forme l'encoignure des rues Champs Elysées et St Jean Baptiste, et mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière rue; et 6°. le terrain No. 18, mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 160 pieds de profondeur. La moitié desquels six lots de terre appartient à M. Edmond J. Forstall, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de six, douze et dix-huit mois les terrains situés dans le faubourg Pontchartrain et dans le faubourg Franklin, à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; et le terrain et les bâtisses situés dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, payables aux mêmes conditions qu'ils ont été acquis par le défunt, Bernard Duchamp, de M. Emile Sainet, le 10 février 1832, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire public, savoir: l'acquéreur s'obligeant à payer la somme de $5,500 audit Emile Sainet, le premier vendeur, avec la faculté de prolonger indéfiniment le remboursement de ladite somme de $5,500, en payant d'avance annuellement un intérêt à raison de sept pour cent par an sur ladite somme, ladite propriété demeurant hypothéquée spécialement pour sureté du paiement de ladite somme, et à défaut par l'acquéreur de payer l'intérêt à l'époque fixée, le capital sera exigible immédiatement; et le surplus du prix d'achat payable à un crédit de six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi 18 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Roe:

Un Terrain No. 20, situé dans le faubourg Delor, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 8 pouces de profondeur entre des lignes parallèles (mesure anglaise.)

Conditions: 1°. L'acquéreur devra s'obliger à effectuer le paiement des hypothèques spéciales actuellement existant sur ledit terrain, à telles époques qu'elles seront dues, savoir: $190 le 20 mai 1832; $190 le 20 mai 1833; $190 le 20 mai 1834, et $190 le 20 mai 1835;—2°. La balance payable en un billet à 6 mois de crédit, endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Howard, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

Un mulâtre nommé **DICK**, âgé d'environ 40 ans, boulanger, ayant une hernie, et ayant eu le bras cassé.

Un nègre nommé **MAJOR**, âgé d'environ 45 ans, hydropique.

Et un **TERRAIN** dans la ville de Milnburg, No. 12, de l'ilet No. 15.

Conditions, de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour.
15 avril W. F C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 14 mai 1833; à 10 heures du matin, il sera vendu dans le faubourg Clouet, rue Louisa, auprès de la guildive de Bruce, un fonds de cabaret, appartenant à la succession de feu Antonio Torres.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.
8 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citrons 1ère qualité, à vendre par

TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 107.

MARSEILLES WINE, Brand, Elisée Roux, for sale by [ap 26] J MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, quatorze mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Frègre, les deux esclaves ci-après décrits, savoir:

Un nègre nommé **JEAN BAPTISTE**, âgé de 35 ans; et une négresse nommée **CELINE**, âgée de 25 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le final paiement à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
—11 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 mai 1833 à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Ulmer, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Un mulâtre nommé **BILL**, âgé d'environ 25 ans, un peu cuisinier.

Conditions: 2 tiers comptant, et l'autre tiers à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
19 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, les deux esclaves ci-après décrits, savoir:

Une négresse nommée Charlotte, âgée de 20 ans; et une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit, en bons billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 30 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Couley, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, et formant l'encoignure nord-est des rues du Cirque et Girod, mesurant soixante pieds de face à la dite rue du Cirque, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la dite rue Girod, plus ou moins.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
27 avril W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G.R. Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 24 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Samuel Hart, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain formant l'encoignure nord des rues Bienville et Bourgogne, en cette ville mesurant soixante dix pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde (mesure française) ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, l'acquéreur s'obligeant à payer deux billets remis par le défunt aux *premiers vendeurs de la dite propriété chacun de la somme de $3,416 66 2-3 c., le premier payable le 17 avril 1834*, et l'autre le 17 avril 1835, *et la balance payable en un billet* endossé à satisfaction, payable à la susdite date du 17 avril 1835, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
21 avril W. F. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu AUGUSTIN CHABERT h.l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. *Une moitié de terrain*, située dans le faubourg Annonciation de cette ville, étant la moitié du terrain No. 7 dans l'ilet No. 75, *conformément à un plan du dit faubourg*, déposé en l'étude de L. F. Caire, *notaire public*, et mesurant 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur; ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Et 2o. Le quart indivis d'un ilet, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sous le No. 134 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public; lequel dit ilet est renfermé entre les rues Dryades, St. Denis et la sixième et septième rues, et contient douze terrains numérotés de 1 à 12 inclusivement et a (mesure anglaise) deux-cent-cinquante pieds de face à la rue des Dryades, deux-cent-cinquante pieds de face à la rue St. Denis, trois-cents pieds de face à la sixième rue et trois-cents pieds de face à la septième rue.

Conditions de la vente—Pour la moitié du terrain dans le faubourg Annonciation un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze et dix-huit mois; et pour le quart indivis de l'ilet dans le faubourg Livaudais, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit: le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
19 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie-Joseph Macarty f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé en cette ville, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Théophile Macarty, et de l'autre par celle de Marie-Louise Constant, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, briquetée entre poteaux, *divisé en deux cabinets*, une galerie et une cave et en une autre bâtisse en bois dans le fond divisée en deux chambres et autres bâtisses.

Conditions de la vente: mille piastres payables comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
19 avril W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Cazenave, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits savoir:

ESCLAVES.

Une négresse nommée Euphémie, âgée d'environ 40 ans.

Un jeune nègre nommé Prosper, âgé d'environ 16 ans

PROPRIETE FONCIERE.

Un terrain dans le bourg Duvergé, sur la rive droite du fleuve et vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans, ce terrain fait partie d'un lot de terre désigné par le no. 55, au plan du dit bourg et le dit terrain a (mesure française) quatre vingt dix pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur jusqu'à la Levée, et est borné par la rue Bouis, et fait le reste du dit terrain, sur lequel terrain il y a une maison de *maître briquetée entre poteaux*, et quelques autres bâtisses *en très mauvais état*.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à quatre et douze mois de crédit, et le terrain à un et deux ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés par devant Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Anstives, f. de c. l., un esclave nommé Julien, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, garanti quant au titre et aux maladies, mais non des vices prévues par la loi.

Conditions de la vente:—Moitié comptant et la balance *à six mois de crédit*, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque *spéciale*.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 av.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Rider a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de James Whitworth décédé intestat; avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

8 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. H. Lloyd a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Whithworth, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

8 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Villars, h. de c. l., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Julien Tocay, h. c. l. décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
7 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COURS DES PREUVES.—Attendu que Albert Lyon a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. P. Morse, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
7 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—[illegible] né aux créanciers de la succession de feu Marie [illegible] Garnier, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, [illegible] pour lesquelles le compte rendu par [illegible] du défunt ne serait pas approuvé [illegible].

Par ordre de la cour,
1 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

Terrains du faubourg de grande valeur.

IL sera vendu, jeudi 23 mai à midi, à la Bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu James Henry, les propriétés de valeur ci-dessous mentionnées, situées dans le faubourg Ste. Marie.

1°. Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Poydras et St. Pierre, mesurant 21 pieds 4 pouces sur la première et 81 pieds 8 pouces de profondeur sur la seconde, selon le plan fait par C. F. Zimpel, exposé à la Bourse.

2°. Le lot No. 2, a 21 pieds 4 pouces de face sur la rue Poydras, contigu au No. 1 et a 83 pieds 8 pouces de profondeur.

3°. Le lot No. 3; contigu au No. 2, ayant la même dimension de face sur 86 pieds de profondeur.

4°. Le lot No. 4, attenant au No. 3 a la même dimension de face, sur 88 pieds 4 pouces de profondeur.

5. Le Lot No 5 a 27 pieds 4 pouces de face sur 121 pieds de profondeur, attenant au No 4: les bâtisses qui sont dessus consistent en une jolie maison d'habitation à un étage, presque neuve contenant 4 chambres, dont chacune desquelles a une cheminée; la maison est entourée de galeries de trois côtés; cuisine en briques, chambre à domestiques, un magasin et un garde-manger: une citerne, un puits, une remise, une écurie et autres bâtisses;

6. Lot No. 6, joignant le No 5, a 23 pieds de face sur 126 de profondeur. Sur lequel est un magasin en briques, à deux étages, ayant 6 chambres à cheminée, avec gallerie face à la rue Poydras, les cuisines sont à deux étages. La maison doit être finie le 25 de mai, et sera faite de la manière la plus parfaite. Il y a une citerne, des écuries &c. et un passage de neuf pieds de large pour des voitures

7. Lot No 7 joignant le No 6 d'un côté, et la propriété de John D. Fink de l'autre côté, 20 pieds de face sur 127 pieds 7 pouces de profondeur. Il y a un magasin en briques à deux étages, et des cuisines dans le même genre que les précédentes.

8. Lot No 8 a 30 pieds de face rue St Pierre, sur une profondeur de 85 pieds, borné par les lots 1, 2, 3 et 4, et par la propriété de J H Holland, et dans le fond par No 5.

9. Soixante-dix actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur les propriétés ci dessus.

Les propriétés susdites sont très-agréablement situées *sur le site du Canal Gravier, presqu'en face de la jolie résidence de G. Strawbridge et Maybin, et près du nouveau bassin et du canal, qui doivent être ouverts sous peu par la Compagnie de Navigation d'Orléans.* Les terrains sont bien remblayés et améliorés.

On offrira en vente toutes ces propriétés en bloc, et si elles ne sont pas vendues au prix de l'estimation, elles seront vendues par lots conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions:—L'acquéreur devra se charger du paiement de trois prêts de la Banque de l'Union, de la somme de $6,50. *le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de* Wm Y: Lewis, aux frais des acquéreurs. 8 mai

PAR F. DUTILLET.

LE vendredi 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera offert en vente publique, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St.-Bernard, en date du 13 avril 1833, et conformément à la délibération de l'assemblée de famille des enfants mineurs de feu *Antoine Bienvenu fils*, l'un des intéressés,

UNE HABITATION

Etablie en sucrerie, située dans la dite paroisse, à 18 milles de la Nouvelle-Orléans. La dite habitation mesure 20 arpents de chaque côté du bayou-aux-bœufs, sur 40 de profondeur. Il existe sur cette terre deux grands canaux d'égout, l'un tombant dans le lac Borgne; elle est très-productive, facile à travailler et également convenable à la culture du coton. Les établissements qui sont nouvellement bâtis, consistent, 1°. en deux Maisons de maître, une à étage située au centre de l'habitation, l'autre à la borne inférieure; Sucrerie et Purgerie en briques, avec une machine à vapeur anglaise, à laquelle est adaptée une scie; Ecurie pour 40 chevaux et Grenier suffisant pour loger le fourrage de l'année, Magasin sur soles pouvant contenir cinq ou six mille barils de maïs, remise, hôpital, pigeonnier, poulaillier et cabanes à nègres. Tous les dits établissements sont en bon état et pour la plupart neufs.—Il y a cent-cinquante arpents de souches d'un an, et cent-soixante-dix arpents de plant, ce qui présage une belle récolte. Cette terre est sans contredit la plus belle de la Terre-aux-Bœufs.

Vingt-quatre Chevaux anglais en bon état, un Cheval créole et quatre Mulets, cinq paires de Bœufs domptés, 3 dito bruts, trois Taureaux, huit Vaches et leurs suivants 4 dito sans veau, 2 Taures pleines, 54 Moutons, 20 gros Cochons et 30 petits, 8 grandes Charrettes avec roues du Nord, neuves, une petite dito, 8 grandes Charrues, et une petite, 2 paires de Ruelles, 7 Montures de charrues, 30 Haches, 23 Pelles, 60 Pioches; en un mot, tous les Outils aratoires nécessaires à l'exploitation d'une habitation-sucrerie.

La dite habitation sera, conformément à la délibération de l'assemblée de famille des mineurs susnommés, criée avec tous les outils aratoires, animaux, charrettes et autres accessoires (les nègres exceptés) à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme; et au cas où à ces conditions elle ne serait pas vendue, elle sera immédiatement recriée avec LES ESCLAVES, au nombre de cinquante-trois, et vendue aux conditions suivantes: dix-mille piastres comptant; le reste à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les billets domiciliés à la Banque de la Louisiane.

Les personnes qui désireraient visiter l'habitation sont invitées à se présenter sur les lieux, où on leur fournira tous les renseignements qu'elles pourraient désirer.

22 avril—12, 8 2ps 4tj

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 18 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Lucie, griffonne, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et un peu cuisinière, avec son enfant âgé de 7 mois.

Jeany, negresse, âgée de 15 ans, gardienne d'enfans, bon sujet, très intelligent.

Peggy, négresse, âgée de 15 ans, cuisinière pour une petite famille, bon sujet, domestique.

Manuel, nègre, âgé de 17 ans, domestique, cocher, charretier et bon sujet.

Tous les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

PLUS:

Une maison et terrain, situés rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 27 pieds de face sur 72 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: Les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; et la maison, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mai—[...]

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

26 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre),
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Bottes,
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulière du soussigné.

E. JOHNS,
14 av—[...] rue de Chartres, No. 118.

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1833, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la *présente, leurs motifs d'opposition* s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.

(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 avril—30 Secrétaire d'Etat.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
29 av. rue Condé et Dumaine.

LE SOUSSIGNE allant en France faire ses achats, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que son magasin sera constamment assorti de marchandises dans son genre, en première qualité, comme par le passé.

Il attend par les premiers arrivages du Hâvre un assortiment de nouveautés.

Pendant son absence, M. Jules Boileau, coiffeur, tout récemment arrivé de Paris, attaché à son établissement, confectionnera tous les ouvrages en cheveux qui pourront être demandés, et il ne laissera rien à désirer par la solidité qu'il y portera.

Les apprentis en coiffure que l'on désirera mettre au cours, comme par le passé, soumises aux soins de son épouse pour les premiers principes; et se charge de donner lui-même à son arrivée les dernières leçons et les nouvelles modes.

GAULHIAC, 1 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 23 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Manus, débiteur absent:

L'esclave ISAAC, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pedesclaux esq., notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA vendu le mardi, 14 mai prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, trois terrains de valeur situés dans les communes de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 avril courant, et mesurant, au pied anglais, conformément au dit plan, savoir:

Le No 1, soixante trois pieds onze pouces deux lignes, face à la rue du Marais, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.

Le No. 2, Trente deux pieds de face à la rue Jackson, entre les rues du Marais et Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Et le No. 3, contigu au précédent, 31 pieds 11 pouces 2 lignes, face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Sur le No. 1, se trouve une maison en bois de 32 pieds sur 38, composée de 4 appartemens et d'une galerie sur le devant, de dix pieds: la maison est à six pieds d'élévation au-dessus du sol, et le bas contient deux chambres à domestiques, une cave et une cuisine: il y a de plus dans le fond un hangard de soixante trois pieds, couvert en bardeaux: ce terrain est très-élevé, le propriétaire y ayant fait mettre plus de 1000 charretées de sable du fleuve: la maison est louée à bail à raison de vingt piastres par mois pour jusqu'au 31 juillet 1835, et elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession Frédéric Lallande, alias de Lallande, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 58, formant l'encoignure du Quai, des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2 lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 45 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

Propriétés de valeur à vendre

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi, 18 mai à midi, à la Bourse de Hewlett, les Propriétés suivantes:

Trois Terrains situés au faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues du Camp et St Charles, désignés par les Nos. 3, 4 et 5; les deux premiers ayant 24 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Le No. 5 a 24 pieds 11 pouces face à la même rue, sur 5 pieds 11 pouces de profondeur; il existe sur les dits lots deux maisons briquetées entre poteaux, qui sont actuellement louées à $15 par mois.

Un terrain rue [...], entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, mesurant 58 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier, sur 8 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas et 48 pieds 6 pouces de l'autre côté, et mesurant 28 pieds 2 pouces dans la ligne du fond; il existe sur le dit lot deux magasins à étages et en briques couverts en tuiles qui se louent $96 par mois.

Deux Terrains rue Baronne, côté ouest entre les rues Girod et Julia, désignés par le No. 50, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Baronne, sur 127 pieds de profondeur.

Plus—Quatre Lots de Terre, situés au faubourg La Course, dans l'ilet No. 89, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, le dernier formant encoignure des rues Bacchus et Euterpe.

Egalement, deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 337 et 318, de l'ilet No. 34, sur un plan du dit faubourg dressé le 10 novembre 1809, par Jos. Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, notaire de cette ville.

Le No. 337, mesure 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 de profondeur à la rue Girod, et est borné d'un côté par J. B. Cadot et dans le fond par le No. 317.

Le No. 318, mesure 60 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, entre St. Antoine et Bagatelle, sur 150 de profondeur, est borné d'un côté par M. P. Dauvergne et de l'autre par les Nos. 333, 334 et 335.

Un lot de terre situé rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart, côté d'est, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur.

Les conditions qui seront avantageuses aux acheteurs, seront annoncées au moment de la vente. 16 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse de Jefferson*—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazar Duseau.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi, 20 mai, à midi, au café de la Bourse, 30 actions de la banque de la Louisiane, et 10 actions de la compagnie du Canal Barataria et de Lafourche.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction. 10 mai.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett le vendredi 17 mai prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du premier district et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnées par lui à ses créanciers.

1°. Un emplacement situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 256, formant l'encoignure de la place Washington, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes et 100 pieds de face à la rue des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent

2°. Deux négresses,—l'une nommée Suckney, âgée de 45 à 50 ans; et l'autre nommée Marie-Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 av

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu jeudi 16 mai, à la bourse Hewlett, à midi,

48 LOTS DE TERRE

avantageusement situés au fauboùrg Saulet, à proximité du Bassin du Canal Bank et de Carrollton Rail Road, tels qu'ils sont indiqués sur différents plans dressés par Jh Pilié, voyer de la ville, et qui sont exposés à la Bourse de Hewlett.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mai

PAR DUTILLET & DOMINGON.

IL sera vendu à la bourse Hewlett le 6 mai prochain, à midi, une Terre située dans le faubourg Washington, à un mille et demi environ de cette ville, bornée d'un côté par la propriété de M L. B. Macarty, et de l'autre par celle de Mr. Albert Piernas, elle se compose des habitations qui appartenaient à Messrs. David Olivier et Lombard fils: ces deux habitations seront divisées et vendues en lots de ville suivant un plan qui sera exposé à la dite bourse quelques jours avant la vente: c'est la seule terre qui reste à la proximité de cette ville: sa façade est celle qui offre le plus d'avantage pour le travail de ceux qui font le commerce des bois sur le fleuve.

Les termes de la vente: sont payable à 1, 2, 3 et 4 ans avec hypothèque et en billets dont le premier terme seulement sera endossé; les acheteurs ne sont tenus à payer comptant sous l'escompte de sept pour cent par an.

29 avril—[...]

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 15 mai, au café Hewlett, à midi, une pièce de terre à 3 milles au-dessous de la ville, ayant un arpent de face sur 40 de profondeur avec droit à double concession, bornée d'un côté par la propriété de M. Minton et de l'autre par celle de M. Johnson avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions $5,000 payable le 1er. novembre 1833.
[illegible] 1834.
[illegible] 1835.
[illegible] 1836.

Et la balance [illegible] en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Aussi [illegible] nègres suivants:
[illegible] âgé de 27 ans,
[illegible]
Washington,
[illegible]